

Du registre aux délibérations du **Conseil communal**, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 25 janvier 2024

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président
M. STREBELLE, Mme SCULIER, Mme HUBEAU, Echevin,
M. PATERNOTTE, Mme LIEGEOIS, Mme RENARD, M. NIEZEN, Mmes
BROHEE, FACQ et GALLEMAERS, M. RASSART, M. THYS, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative,
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusé : /

OBJET : MP - Travaux - Rénovation énergétique des Ecuries du Parc - Approbation de la nouvelle mouture de l'avant-projet et de l'estimatif des travaux - Ratification de la décision collégiale du 17 janvier 2024 (Annexe n°5).

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4 relatifs aux compétences du Collège communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant que dans la nouvelle mouture de l'avant-projet, le montant du marché est estimé à 1.034.536,27 € HTVA ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense sera prévu à l'article 762/72354 :20230022.2024, sous réserve d'inscription et d'approbation lors d'une prochaine modification budgétaire du Budget Extraordinaire 2024 ;

DECIDE, par ... voix pour, ... voix contre et abstentions,

Article 1er - : D'approuver l'avant-projet du marché "Rénovation énergétique des Ecuries du Parc ", élaboré par la Cellule Marchés Publics/Gestion administrative Service Technique. Le montant est estimé à 1.034.536,27 € HTVA ;

Article 2 - : De financer cette dépense par le crédit inscrit à l'article 762/72354 :20230022.2024, sous réserve d'inscription et d'approbation lors d'une prochaine modification budgétaire du Budget Extraordinaire 2024 .

Article 3 - : De soumettre cette délibération au Conseil communal pour ratification.

Article 4 - : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Receveur régional.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

Le Président,
(s) André DESMARLIERES

Pour expédition conforme,
La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

André DESMARLIERES